



SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD EST DES ARDENNES

ARRETE DU PRESIDENT N° 2025-16 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNEE 2025

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux du Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes,

Vu la délibération n°2007/17 en date du 17 décembre 2007 fixant le taux de promotion,

Vu l'arrêté n°2021-52 en date du 21 décembre 2021 établissant, à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2027, les Lignes Directrices de Gestion pour le Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est des Ardennes,

ARRETE

ARTICLE 1 : - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par ordre de mérite comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Grade d'avancement
1 – LESCOUET Damien	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

ARTICLE 2 : Le Directeur du Syndicat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-26 à L.522-29 du code général de la fonction publique,
- au comptable de l'établissement.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Chalons en Champagne dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification à l'intéressé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Ballay, le 03 juin 2025.

Le Président,

Jean-Pol RICHELET

